



Assemblée générale

Soixante-sixième session

63^e séance plénière

Mardi 22 novembre 2011, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général
(A/66/107/Rev.1)

Le Président (*parle en arabe*) : Comme il est indiqué dans le document [A/66/107/Rev.1](#), Les mandats du Congo, de la Fédération de Russie, de la France, de la Malaisie, du Mexique, du Mozambique et des Philippines prenant fin le 31 décembre 2011, le Président de l'Assemblée générale devra, à la présente session, désigner sept membres qui siégeront pendant trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Sur la recommandation des groupes régionaux, j'ai nommé le Congo, la Fédération de Russie, la France et la Namibie membres du Comité des conférences, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2011. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : S'agissant des sièges qui restent à pourvoir parmi les États d'Asie-Pacifique et les États d'Amérique latine et des Caraïbes,

j'invite instamment ces groupes régionaux à proposer des candidatures le plus rapidement possible.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 115 f) de l'ordre du jour.

g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général
(A/66/106 et Add.1)

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront qu'à sa 47^e séance plénière, tenue le 1^{er} novembre 2011, le Honduras a été choisi par l'Assemblée pour présenter un candidat au Corps commun d'inspection pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2016. Ce choix a été fait à la suite de la démission de M. Enrique Román-Morey (Pérou).

Comme il est indiqué au document [A/66/106](#) et Add.1, À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale devra pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration, le 31 décembre 2012, du mandat de M. Mohamed Mounir-Zahrán (Égypte), M. Nikolay V. Chulkov (Fédération de Russie), M. Enrique Roman-Morey (Pérou), M. Even Francisco Fontaine Ortiz (Cuba), M. Zhang Yishan (Chine), et M^{me} Deborah Wynes (États-Unis d'Amérique).

Comme il est également indiqué dans le document [A/66/106](#), conformément au paragraphe 1 de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'article 3 du Statut du Corps commun, le Président de l'Assemblée consultera les États Membres en vue d'établir une liste de pays, dans le cas présent, cinq pays, qui seront priés de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Après avoir tenu les consultations nécessaires avec les groupes régionaux, je voudrais communiquer à l'Assemblée les informations suivantes que j'ai reçues des présidents des groupes régionaux. Pour le siège revenant aux États d'Afrique, la Gambie souhaite présenter un candidat. Pour le siège revenant aux États d'Asie-Pacifique, la Chine et l'Inde souhaitent présenter un candidat. Pour le siège revenant aux États d'Europe orientale, le Groupe a désigné la Fédération de Russie pour présenter un candidat. Pour le siège revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'État plurinational de Bolivie, Haïti et le Mexique souhaitent présenter un candidat. Pour le siège revenant aux États d'Europe occidentale et autres États, le Groupe a désigné les États-Unis pour présenter un candidat.

Le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ayant chacun approuvé un candidat pour un siège à pourvoir, à savoir respectivement la Gambie, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, ces trois pays seront chacun priés de présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Puisque parmi les États d'Asie-Pacifique, il y a deux candidats pour un siège à pourvoir, et parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, il y a trois candidates pour un siège à pourvoir, je voudrais, conformément à la pratique établie, consulter les États Membres en procédant à un vote consultatif par scrutin secret afin de choisir un pays parmi les États d'Asie-Pacifique et un pays parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui seront priés de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection. Bien que ce vote consultatif ne soit pas une élection, nous suivrons le Règlement intérieur de l'Assemblée régissant les élections.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à la pratique en vigueur, le pays ayant obtenu le plus grand nombre de voix et pas moins de la majorité des

voix des membres présents et votants sera le pays choisi pour présenter chacun un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Si le nombre de candidats qui ont la majorité simple est inférieur au nombre des membres à élire, on procède à d'autres tours de scrutin afin de pourvoir les postes encore vacants, le vote ne portant que sur les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent et dont le nombre ne doit pas dépasser le double de celui des postes restant à pourvoir.

Toujours suivant la pratique établie, si, à la suite d'un partage égal des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats sera élu ou participera au tour de scrutin limité suivant, il y aura un tour de scrutin spécial, limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve également cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Je rappelle aux membres qu'à ce stade l'Assemblée ne nomme pas les membres du Corps commun d'inspection. Elle ne fait que choisir un pays parmi les États d'Asie-Pacifique et un pays parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui seront priés de présenter chacun un candidat. Par conséquent, seuls les noms de pays, et non les noms de personnes, figureront sur le bulletin de vote.

Je voudrais maintenant rappeler les noms des pays qui souhaitent présenter un candidat. Parmi les États d'Asie-Pacifique, il s'agit de la Chine et de l'Inde. Parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, il s'agit de l'État plurinational de Bolivie, d'Haïti et du Mexique. Je voudrais également indiquer que parmi les États d'Asie-Pacifique et les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Japon et le Honduras ont déjà un ressortissant qui siège au Corps commun d'inspection. Les noms de ces États ne doivent donc pas figurer sur le bulletin de vote.

L'Assemblée va maintenant choisir le pays parmi les États d'Asie-Pacifique et le pays parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes qui seront priés de présenter chacun un candidat pour pouvoir le poste vacant au Corps commun d'inspection.

Avant de commencer la procédure de vote, je voudrais rappeler aux membres que, conformément à

l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. En outre, les bulletins de vote ne seront remis qu'au représentant qui est assis directement derrière la plaque nominative du pays.

Nous allons maintenant procéder à l'élection. Les membres sont priés de rester assis jusqu'à ce que tous les bulletins de vote aient été ramassés.

Les bulletins de vote portant les lettres A et B vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de bien vouloir inscrire sur les bulletins de vote les noms des États pour lesquels ils souhaitent voter. Les bulletins de vote portant la lettre A, pour les États d'Asie-Pacifique, contenant le nom de plus d'un État seront déclarés nuls. De même, les bulletins de vote portant la lettre B, pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom de plus d'un État. Les bulletins de vote contenant le nom d'une personne ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Ruski (Bulgarie), M. Espinoza (Chili), M. Makoulou (Congo), M. Yamada (Japon), M. Waheed (Maldives) et M^{me} Bademli Angel (Turquie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à 11 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>États d'Asie-Pacifique</i>	
Nombres de bulletins déposés :	184
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	184
Abstentions :	1
Nombre de membres présent et votants :	183
Majorité requise :	92
Nombre de voix obtenues :	
Inde	106
Chine	77

<i>États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	
Nombres de bulletins déposés :	184
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins valables :	182
Abstentions :	4

Nombre de membres présent et votants :	178
Majorité requise :	90
Nombre de voix obtenues :	
Haïti	96
Mexique	44
État plurinational de Bolivie	37
Cuba	1

Ayant obtenu la majorité requise, Haïti et l'Inde figureront sur la liste des pays qui sera établie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de leurs conseils et les scrutateurs de leur concours.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, la Gambie, Haïti, l'Inde, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique seront priés de fournir les noms des candidats et les curriculum vitæ faisant état de leurs compétences pertinentes pour les tâches à accomplir.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, les candidats devraient avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

À la suite des consultations appropriées visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je présenterai la liste des candidats à l'Assemblée aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Nous avons donc ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 115 g) de l'ordre du jour.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais demander l'avis des membres au sujet de la prolongation des travaux de la Deuxième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, tenue le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que la Deuxième Commission achève ses

travaux au plus tard le mercredi 23 décembre 2011. Toutefois, le Président de la Deuxième Commission vient de m'informer que, pour permettre qu'un consensus soit dégagé sur les résolutions sur lesquelles la Commission n'a pas encore statué, il demande que l'Assemblée accepte que la dernière séance de la Deuxième Commission, prévue le 23 novembre 2011, soit reportée au 2 décembre 2011.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au 2 décembre 2011.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 20.